

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-neuvième session
Genève, 17 – 21 octobre 2022

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Document établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent une compilation des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement, à savoir :

- i) [Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique](#) (Annexe I);
- ii) [Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique](#) (Annexe II);
- iii) [Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle](#) (Annexe III);
- iv) [Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement Promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle](#) (Annexe IV);
- v) [Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public](#) (Annexe V);

- vi) [Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine \(UEMOA\)](#) (Annexe VI);
- vii) [Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#) (Annexe VII);
- viii) [Systematisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle](#) (Annexe VIII);
- ix) [Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement](#) (Annexe IX).

2. Les rapports susmentionnés sont structurés suivant les formulaires d'établissement de rapports actualisés à la suite de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement concernant les [instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement.](#)

3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_3_4_10_11_16_25_35_01
<u>Intitulé</u>	<u>Droit d'auteur et distribution de contenu dans l'environnement numérique</u>
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	Programmes 1, 3, 4, 10, 16, 25 et 35.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 556 000 francs suisses, dont : 385 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 171 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2019
<u>Durée du projet</u>	30 mois, auxquels s'ajoute une extension de 18 mois, approuvée à la vingt-sixième session du CDIP.
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à fournir des informations claires au sujet des régimes nationaux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes applicables au contenu audiovisuel concédé sous licence et distribué dans l'environnement numérique.</p> <p>En particulier, le projet sensibilisera les créateurs et les parties prenantes aux régimes nationaux existants et évaluera les questions d'actualité en lien avec le droit d'auteur et les droits connexes applicables au contenu audiovisuel dans l'environnement numérique des pays participants : Argentine, Brésil, Costa Rica, Équateur, Pérou et Uruguay.</p> <p>Ce projet vise également à déterminer, en fonction de chaque cadre juridique national, le droit d'auteur et les droits connexes applicables à la distribution de contenu audiovisuel dans l'environnement numérique, en vue de permettre aux créateurs locaux, aux titulaires de droits et aux parties prenantes de mieux comprendre l'industrie. Le fait d'améliorer l'accès des parties prenantes locales, notamment les créateurs, producteurs, plateformes numériques et responsables politiques, aux informations pertinentes sur le droit d'auteur et les droits connexes pourrait contribuer au développement du marché numérique local et à l'exploitation du contenu audiovisuel local.</p>
<u>Responsable du projet</u>	Mme Michele Woods, directrice, Division du droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le <u>programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></u>	<p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États</p>

	<p>membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>Deux études et sept études de cas ont été mises à disposition en 2020 et présentées à la vingt-huitième session du CDIP en mai 2022, à savoir :</p> <p>I. ÉTUDE I : CADRE JURIDIQUE CONCERNANT LE DROIT D'AUTEUR ET MÉCANISMES DE CONCESSION DE LICENCES APPLICABLES AU CONTENU AUDIOVISUEL DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE</p> <p>Première partie : Les modèles économiques audiovisuels OTT ("over-the-top", ou service de diffusion par contournement) en Amérique latine : tendances récentes et évolution future</p> <p>Deuxième partie : Cadre juridique concernant le secteur de l'audiovisuel dans l'environnement numérique</p> <p>Annexe : Résumé du droit d'auteur et des droits connexes applicables à la concession de licences de contenu audiovisuel en ligne</p> <p>Troisième partie : Traitement juridique des auteurs étrangers de contenus audiovisuels</p> <p>Quatrième partie : Pratiques contractuelles concernant le secteur de l'audiovisuel dans l'environnement numérique en Amérique latine</p> <p>Cinquième partie : Identification et utilisation des métadonnées des contenus audiovisuels</p> <p>Sixième partie : Modes extrajudiciaires de règlement des litiges à l'OMPI, appliqués aux modèles économiques OTT</p> <p>II. ÉTUDE II : LE DOMAINE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL</p> <p>III. ÉTUDES DE CAS :</p> <p>Étude de cas I : Les femmes dans le secteur audiovisuel : tour d'horizon des pays d'Amérique latine et de l'Espagne</p> <p>Étude de cas II : L'expérience d'un producteur indépendant brésilien relative à la distribution de contenus audiovisuels en ligne</p> <p>Étude de cas III : Le développement d'une plateforme OTT locale</p> <p>Étude de cas IV : L'acquittement des droits pour la distribution numérique</p>

	<p>Étude de cas V : Le rôle des services d'agrégation de contenu dans la distribution de vidéo à la demande au Brésil et en Amérique latine : l'expérience de Sofa Digital</p> <p>Étude de cas VI : Les données dans l'audiovisuel : tendances et perspectives</p> <p>Étude de cas VII : Les plateformes en ligne cine.ar et cine.ar.play</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des différentes législations applicables à la distribution des œuvres audiovisuelles par les modèles OTT en Amérique latine - Recensement des questions d'actualité ayant une incidence sur le marché numérique latino-américain - Recensement d'exemples et d'expériences sur le marché numérique actuel en Amérique latine - Effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché audiovisuel OTT en Amérique latine
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des questions transversales de propriété intellectuelle qui s'appliquent également au secteur de l'audiovisuel numérique. - Enjeux posés par la collaboration horizontale avec le secteur au sujet de la propriété intellectuelle, en raison de la fragmentation de certaines branches (informatique, télécommunications, audiovisuel, juridique, etc.) qui rend difficile l'accès aux professionnels sur le terrain. - Peu d'informations disponibles sur le marché numérique de l'Amérique latine et le rôle du droit d'auteur et des droits connexes pour le marché et les créateurs. - Peu d'interaction entre les spécialistes de la propriété intellectuelle et les professionnels de l'audiovisuel, malgré la volonté des professionnels d'en apprendre davantage sur les questions actuelles de droit d'auteur présentant un intérêt pour leur activité. - Expérience positive en matière de collaboration avec le secteur de l'audiovisuel, dans le cadre d'événements internationaux dans lesquels un large éventail de sujets pertinents sont examinés mais où la propriété intellectuelle n'est normalement pas abordée.
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque</u> : La pandémie de COVID-19 a empêché l'organisation en temps utile des événements prévus dans le projet approuvé (résultat n° 2, activités n°s 3 et 4). La possibilité d'organiser des webinaires a été envisagée, mais les discussions initiales avec les parties prenantes ont fait apparaître un risque élevé qu'il y ait peu de contacts avec le</p>

	<p>secteur, en particulier du fait qu'une part importante des professionnels et des entreprises subissaient les effets négatifs de la pandémie sur le marché. L'organisation des activités à distance au commencement de la pandémie de COVID-19 n'aurait pas atteint les objectifs du projet.</p> <p>La <u>stratégie d'atténuation</u> adoptée comprenait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ajournement des activités prévues - la mise à jour des informations relatives au marché OTT en Amérique latine, afin de tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19 - le renforcement des contacts avec les principales parties prenantes en vue d'inclure la question de la propriété intellectuelle dans la relance du marché de l'audiovisuel après la pandémie - des échanges avec les parties prenantes locales, afin de relier les principales activités existantes aux résultats du projet.
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>À la suite de la stratégie d'atténuation adoptée en raison de la pandémie de COVID-19, il est proposé de prolonger de 12 mois le calendrier de mise en œuvre du projet, sans incidences budgétaires supplémentaires, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener l'activité n° 2 et atteindre le résultat n° 3 en 2022 - mener l'activité n° 2 et atteindre le résultat n° 4 en 2023 - mener l'évaluation du projet en 2023. <p>Compte tenu de la situation économique du marché de l'audiovisuel, les résultats du projet pilote pourraient servir de base à la participation des parties prenantes aux objectifs du projet. Dans ce sens, le nouveau calendrier proposé tient compte des événements majeurs qui se déroulent en Amérique latine, où les résultats du projet pourraient être mis à la disposition d'un plus large public.</p>
<p><u>Voie à suivre</u></p>	<p>Organisation de deux ateliers et d'une réunion régionale (résultat n° 2, activités n°s 3 et 4).</p> <p>Commande d'un examen collégial des études publiées. Commande d'une évaluation du projet pilote.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>Les événements énumérés au titre du résultat n° 2 et des activités n°s 3 et 4 ont été reportés à l'exercice biennal 2022-2023.</p>
<p><u>Taux de réalisation du projet</u></p>	<p>Le taux de réalisation du projet à la fin du mois de juillet 2022, par rapport au budget total alloué au projet, était de : 27%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du troisième rapport présenté au CDIP. Les premier et deuxième rapports figurent respectivement dans l'annexe V du document CDIP/24/2 et l'annexe VI du document CDIP/26/2.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet³</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Résultat n° 1 : Meilleure connaissance du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne	Activité n° 1 : Présentation d'une étude sur le cadre juridique du droit d'auteur et la concession de licences pour les œuvres audiovisuelles dans l'environnement numérique	Finalisé dans l'étude I du projet.	****
	Activité n° 2 : Présentation d'un résumé du droit d'auteur et des droits connexes applicables au niveau national pour la concession de licences sur le contenu audiovisuel accessible en ligne	Finalisé dans la deuxième partie de l'étude I du projet (annexe).	****
	Activité n° 3 : Présentation d'une étude sur les œuvres audiovisuelles figurant dans le domaine public dans les pays participants	Finalisé dans l'étude II du projet.	****
Résultat n° 2 : Meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l'environnement numérique	Activité n° 1 : Présentation d'une évaluation concernant le processus de distribution de contenu par l'intermédiaire des circuits numériques dans les pays retenus	Finalisé dans sept études de cas relatives au projet.	****
	Activité n° 2 : Présentation d'une étude économique sur le marché audiovisuel numérique	Finalisé et mis à disposition sous la responsabilité de l'économiste en chef.	**** **

	<p>Activité n° 3 : Organisation de deux ateliers (de deux jours chacun) pour échanger des informations et évaluer la mise en œuvre des résultats n^{os} 1 et 2</p> <p>Activité n° 4 : Organisation d'un séminaire régional sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique</p>	<p>À prévoir.</p> <p>À prévoir.</p>	<p>**</p>
--	---	-------------------------------------	-----------

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE RÉVISÉ

Activité	2022				2023		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Résultat n° 2, activité n° 3 : Deux ateliers : La concession de licences sur le contenu audiovisuel dans les pays retenus			X	X			
Résultat n° 2, activité n° 4 : Organisation d'un séminaire régional sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique					X	X	
Évaluation du projet							X

[L'annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_01
<u>Intitulé</u>	<u><i>L'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique</i></u>
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 4 et 10
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 450 000 francs suisses, dont 125 000 francs suisses pour les dépenses de personnel et 325 000 francs suisses pour les autres dépenses.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2021
<u>Durée du projet</u>	30 mois (durée initiale de 24 mois + prolongation de six mois convenue à la vingt-sixième session du CDIP)
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : Secteur du développement régional et national Autres secteurs concernés : Secteur des marques et des dessins et modèles; Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à permettre à l'office national compétent (le SENAPI pour l'État plurinational de Bolivie ou l'office correspondant dans chaque pays bénéficiaire) d'associer enregistrement des marques collectives et développement local en fournissant un appui aux petites et moyennes entreprises qui privilégient des pratiques favorisant une image positive de leurs produits, une commercialisation à l'échelle nationale, un lien avec les pratiques traditionnelles et une valeur ajoutée grâce à la priorité donnée à la viabilité.</p> <p>Il est proposé de créer une "pépinière de marques collectives", avec la participation du SENAPI et des entités publiques et privées associées (dans chaque pays bénéficiaire), qui sera chargée d'évaluer la viabilité technique, financière et commerciale des produits et services considérés, de proposer des services de conseil technique pour la protection des marques et de faciliter l'enregistrement des marques collectives.</p> <p>Cela permettra de contribuer à la croissance économique et au développement des régions de l'État plurinational de Bolivie (et de trois autres pays en développement) en tirant parti de la relation entre capital social, entreprises de production et propriété intellectuelle.</p> <p>L'assistance technique comportera trois étapes. Il s'agira tout d'abord de recenser les chefs d'entreprise et les autres parties prenantes qui pourraient bénéficier de l'enregistrement d'une marque collective. La marque collective sera ensuite créée et enregistrée. Dans un troisième temps, une assistance sera</p>

	<p>fournie dans le cadre d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'assurer sa viabilité.</p> <p><u>Le résultat escompté du projet</u> est la création d'un système d'appui et de renforcement pour faciliter l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique productif.</p>
<p><u>Responsable du projet</u></p>	<p>M. Georges Ghandour, conseiller principal, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement</p>
<p>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023¹</p>	<p>4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres</p> <p>4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>En 2020, les pays bénéficiaires ont été sélectionnés (Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie), des coordonnateurs locaux ont été désignés et des travaux préparatoires ont été entrepris (voir le précédent rapport sur l'état d'avancement – CDIP/26/2).</p> <p>La mise en œuvre du projet a été officiellement lancée en janvier 2021. Fin juin 2022, la situation était la suivante dans chacun des pays bénéficiaires :</p> <p><u>Bolivie (État plurinational de)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de mise en œuvre des projets au niveau national. • Étude exploratoire : en cours, devrait être achevée en juillet 2022. • Événement d'information portant sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : préparatifs en cours, devrait se tenir le 8 juillet 2022. • Sélection d'un produit/service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association déjà existante : terminées. L'association ARACH (Asociación Regional de Apicultores del Chaco Chuinaqueño) a été sélectionnée. L'ARACH est une association faîtière regroupant 25 organisations de producteurs de miel de la région du Chaco. • Activité de formation sur les marques collectives : préparatifs en cours, devrait avoir lieu le 25 juillet 2022.

¹ Il s'agit des résultats escomptés du Programme et budget actuel. Les résultats escomptés contenus dans le document de projet CDIP/24/9 renvoyaient au Programme et budget précédent.

Brésil

- Plan de mise en œuvre des projets au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : terminée.
- Événement d'information portant sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenu les 5 et 6 juillet 2021.
- Sélection d'un produit/service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association déjà existante : terminées. L'association APAFE (Associação dos Produtores Agroextrativistas da Floresta Nacional de Tefé e Entorno), située à Tefé et Alvãraes, dans la région amazonienne, a été provisoirement sélectionnée. Ses membres produisent la fleur de manioc et des produits dérivés, miel, huiles, etc.
- Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu le 13 septembre et le 8 novembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les représentants de l'association.
- Rédaction et adoption du règlement d'usage de la marque collective : terminées. Outre le règlement d'usage, un plan de contrôle de la marque collective est en cours d'élaboration.
- Conception du logo de la marque collective : achevée.
- Enregistrement de la marque collective : en cours. La demande d'enregistrement de la marque collective a été déposée par l'office national de propriété intellectuelle le 11 février 2022.
- Guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives : en cours d'élaboration. Le premier projet a été présenté à l'équipe chargée du projet et le projet final devrait être achevé en juillet 2022.
- Activité de formation sur les marques collectives : tenue le 4 avril 2022

Philippines

- Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : achevée.
- Événement d'information portant sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenu du 14 au 16 avril 2021.
- Sélection d'un produit/service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association déjà existante : terminées. L'association OKB (Orgullo Kan Bicol) a été sélectionnée. Ses membres produisent divers types de produits dérivés de l'arbre tropical "Pili" : noix, pâtisseries, artisanat à partir de la coquille et

produits cosmétiques à partir de l'huile, entre autres.

- Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu les 11 et 12 août ainsi que le 7 et le 16 septembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les représentants de l'association.
- Rédaction et adoption du règlement d'usage de la marque collective : terminées.
- Conception du logo de la marque collective : terminée.
- Enregistrement de la marque collective : terminé. Le certificat d'enregistrement a été délivré le 25 avril 2022.
- Événement pour le lancement de la marque collective : tenu le 14 juin 2022.

Tunisie

- Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : achevée.
- Événement d'information portant sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenu le 25 juin 2021.
- Sélection d'un produit/service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association déjà existante : terminées. Un groupe de producteurs de miel et de produits dérivés du miel, d'huile essentielle et d'autres produits locaux de la région de Ghardimaou, Jendouba, a été sélectionné. L'équipe chargée du projet a aidé les producteurs à créer une association : l'APROG (Association de producteurs pour la promotion des produits de Ghardimaou).
- Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu le 18 novembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les représentants de l'association.
- Rédaction et adoption du règlement d'usage de la marque collective : terminées. Outre le règlement d'usage, un cahier de charges est en cours d'élaboration.
- Conception du logo de la marque collective : terminée.
- Enregistrement de la marque collective : en cours. Les préparatifs relatifs à la demande d'enregistrement de la marque collective auprès de l'office national de la propriété intellectuelle sont en cours.
- Activité de formation sur les marques collectives à l'intention de l'office national de la propriété intellectuelle : tenu le 1^{er} juin 2022.
- En outre, une page Web pour le projet a été publiée sur le site Web de l'OMPI à l'adresse : <https://collective-marks/en/index.html>. Des informations et des données actualisées seront publiées sur la page Web à mesure de l'évolution du projet.

<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Les premiers résultats observés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les membres des associations de producteurs sélectionnées connaissent mieux les marques collectives grâce aux activités et aux consultations menées durant la phase de mise en œuvre du projet.✓ La gouvernance ainsi que la coopération entre les membres des associations sélectionnées semblent renforcées grâce aux activités menées en faveur du développement de la marque collective.
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>À ce jour, l'expérience acquise et les enseignements tirés se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La collaboration avec un vaste ensemble d'institutions nationales et locales a été essentielle à la réussite du projet. En particulier, les institutions apportant leur appui aux entreprises et producteurs locaux ont facilité la communication avec les associations choisies et joueront un rôle crucial dans la phase postérieure à la mise en œuvre.• La souplesse dans la gestion du projet a été un élément essentiel pour répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19 et s'adapter aux besoins et à la situation de chaque pays bénéficiaire.• Bien que la grande majorité des activités du projet aient été menées sous des formes virtuelles ou hybrides, les activités en personne demeurent très importantes dans certains cas, par exemple pour l'interaction avec les associations de producteurs, souvent situées dans des zones rurales et isolées.• Les membres des associations sélectionnées pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour la gestion, l'utilisation et le contrôle de la marque collective après l'enregistrement.
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Possible récurrence de la crise liée à la COVID-19, en conséquence, des confinements et autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un risque modéré.</p> <p><u>Atténuation</u> : Suivi de la situation du pays et échanges réguliers avec les coordonnateurs locaux. Si nécessaire, une prolongation de la durée du projet sera demandée au CDIP. Adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements) si possible.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : L'enregistrement des marques collectives mises au point dans les pays bénéficiaires pourrait prendre plus longtemps que prévu dans le descriptif du projet, compte tenu des délais moyens de traitement des offices nationaux de propriété intellectuelle. Il s'agit d'un risque modéré.</p>

	<p><u>Atténuation</u> : Les demandes d'enregistrement de la marque collective seront déposées dès que possible. Si nécessaire, les événements de lancement de la marque collective se tiendront avant que le certificat d'enregistrement soit délivré, afin de respecter le calendrier du projet.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Les associations de producteurs pourraient avoir besoin d'une assistance supplémentaire pour utiliser efficacement la marque collective une fois le projet achevé. Il s'agit d'un risque modéré.</p> <p><u>Atténuation</u> : L'équipe chargée du projet fournira un appui aux associations sélectionnées concernant l'utilisation et le contrôle de la marque collective, sous réserve du calendrier du projet et du budget prévu.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Une prolongation de six mois (jusqu'à la fin du mois de décembre 2023), sans incidence budgétaire, est proposée.</p>
<p><u>Voie à suivre</u></p>	<p>Les prochaines étapes de la mise en œuvre dans chacun des pays bénéficiaires, conformément au descriptif de projet, sont les suivantes :</p> <p><u>Bolivie (État plurinational de)</u> : L'équipe chargée du projet collaborera avec l'association de producteurs sélectionnée pour développer la marque collective. Des ateliers seront organisés afin de faciliter un accord au sein de l'association sur les principaux éléments de leur marque : règlement d'usage et logo.</p> <p><u>Brésil</u> : Finalisation du guide pratique sur les marques collectives, production de matériel de sensibilisation et organisation d'une manifestation de lancement de la marque collective.</p> <p><u>Philippines</u> : Finalisation du guide pratique sur les marques collectives, organisation d'activités de formation à l'intention du personnel de l'Office de propriété intellectuelle et production de matériel de sensibilisation.</p> <p><u>Tunisie</u> : Dépôt de la demande d'enregistrement de la marque collective auprès de l'office national de la propriété industrielle sont en cours, rédaction d'un guide pratique et mise au point de matériel de sensibilisation.</p> <p>En outre, l'équipe chargée du projet fournira un appui aux associations sélectionnées concernant la gestion de la marque collective après l'enregistrement, selon les besoins de chaque pays bénéficiaire.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet avance selon le calendrier. La mise en œuvre est néanmoins retardée en Bolivie.</p>

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'exécution du budget à la fin du mois de juillet 2022, par rapport au budget total alloué au projet, était de : 25%
<u>Rapports précédents</u>	Il s'agit du deuxième rapport sur l'état d'avancement. Le premier rapport a été présenté à la vingt-sixième session du CDIP dans l'annexe II du document CDIP/26/2 .

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ³ (Résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (Indicateurs résultats)	<u>Données de performance</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires (en plus de l'État plurinational de Bolivie)	Trois pays sont sélectionnés (sur la base des critères de sélection convenus); et	Objectifs pleinement atteints : les pays sélectionnés (en plus de l'État plurinational de Bolivie) sont les Philippines, le Brésil et la Tunisie.	****
	Des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays ont été désignés.	Dans tous ces pays, des coordonnateurs locaux ont été désignés.	
Approbation des plans de mise en œuvre des projets au niveau national.	Quatre plans de mise en œuvre des projets ont été élaborés et approuvés (un par pays bénéficiaire).	Entièrement atteint : des plans de projet ont été élaborés au niveau national dans les quatre pays bénéficiaires.	****
Réalisation de quatre études exploratoires sur des produits ou services pouvant bénéficier de l'utilisation de marques collectives (une par pays bénéficiaire)	Études exploratoires finales validées par les coordonnateurs locaux des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI	De grands progrès : trois études exploratoires achevées; une en phase finale du développement.	***
Événements d'information à l'intention des	Un pourcentage important des participants à ces événements a fait	De grands progrès : trois manifestations d'information tenues, avec	***

autorités locales et des entrepreneurs locaux sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives	état d'une meilleure compréhension des avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives.	une moyenne de plus de 90% des participants indiquant que les événements étaient utiles ou très utiles pour mieux comprendre les marques collectives; une manifestation prévue le 8 juillet 2022.	
Sélection dans chaque pays bénéficiaire d'un produit pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association déjà existante	Un produit a été sélectionné et une association créée/recensée dans chaque pays bénéficiaire.	Entièrement atteint : quatre produits ont été sélectionnés et une association créée/recensée dans chaque pays bénéficiaire.	****
Ateliers avec les membres des associations	Large consensus entre les membres des associations sur les principaux éléments du développement et de l'enregistrement de la marque collective.	De grands progrès : les ateliers tenus dans trois pays bénéficiaires ont abouti à un accord sur le règlement d'usage et le logo de la marque collective correspondante; l'atelier n'a pas encore eu lieu dans le pays restant.	***
Rédaction et adoption du règlement d'usage de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Un règlement d'usage a été rédigé et adopté dans chaque pays bénéficiaire.	De grands progrès : trois ensembles de règlements d'usage rédigés et adoptés; un en instance.	***
Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	De grands progrès : trois logos conçus; un en instance	***
Enregistrement de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Une marque collective a été enregistrée dans chaque pays bénéficiaire.	Quelques progrès : une marque collective enregistrée, une marque en cours d'enregistrement, une demande de dépôt d'enregistrement de la marque collective en phase finale de préparation, une en instance	**
Événements pour le lancement de la marque collective	Organisation réussie d'événements de lancement (un pour chaque marque	Quelques progrès : un événement organisé, trois en instance	**

	collective/pays bénéficiaire)		
Élaboration d'un guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives, aux fins de leur reproduction dans d'autres contextes	Guide pratique élaboré pour chaque pays bénéficiaire	Quelques progrès : deux guides en cours d'élaboration, deux en instance	**
Conduite d'activités de formation pour les offices de propriété intellectuelle sur le développement et l'enregistrement de marques collectives (dans chaque pays bénéficiaire)	Un pourcentage important de participants a indiqué que les formations avaient amélioré leurs connaissances et leurs compétences concernant le développement et l'enregistrement de marques collectives.	De grands progrès : deux activités de formation organisées, avec une moyenne de plus de 95% des participants indiquant que ces formations étaient utiles ou très utiles pour mieux comprendre l'élaboration, l'enregistrement et l'utilisation des marques collectives; deux activités de formation en cours d'élaboration.	***
Production de matériel de sensibilisation (dans chaque pays bénéficiaire)	Une brochure promotionnelle et une courte vidéo ont été produites (pour chaque pays bénéficiaire).	Quelques progrès : la production de vidéos de sensibilisation a débuté	**

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_10_12_19_31_01
<u>Intitulé</u>	<u>Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle</u>
<u>Recommandations du plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 10, 12, 19 et 31.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 415 000 francs suisses alloués au titre des dépenses autres que les ressources en personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2019
<u>Durée du projet</u>	48 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à favoriser la participation des inventrices et des innovatrices au système national d'innovation en les aidant à tirer un meilleur parti du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>Ce projet vise donc à aider les inventrices et les innovatrices à approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en leur proposant des programmes d'appui plus ciblés et en leur offrant des possibilités de mentorat et de réseautage. L'objectif principal du projet serait de créer ou de renforcer les capacités nationales afin d'apporter un soutien en matière de propriété intellectuelle aux inventrices.</p> <p>Le projet comprend deux grands groupes d'activités.</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Le premier, général et fondamental, ne se concentre pas sur un pays en particulier. Il comprend un examen de la documentation des inventrices et de leur accès au système de la propriété intellectuelle, un guide à l'intention des jeunes entreprises, qui contient les questions de propriété intellectuelle qui les concernent, des témoignages d'inventrices du monde entier ainsi qu'une série de bonnes pratiques et de modèles visant à soutenir les inventrices. ii. Le second est plus spécifique et se concentre davantage sur les pays. Les activités de ce groupe se concentreront sur quatre pays pilotes : le Mexique, Oman, l'Ouganda et le Pakistan. Dans chacun de ces pays, une évaluation nationale est réalisée afin de recenser la situation des inventrices, leur utilisation du système de la propriété intellectuelle, les problèmes rencontrés, les systèmes de soutien éventuels, etc. Sur la base des informations rassemblées, des recommandations seront émises sur la nature du soutien à apporter en matière de propriété intellectuelle et sur la manière dont ce soutien devra être structuré et apporté.

<u>Responsable du projet</u>	Mme Tamara Nanayakkara, conseillère à la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2022-2023</u>	4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Les activités ci-après ont été réalisées pendant la période allant de janvier 2021 à juin 2022.</p> <p><u>I. Avancement des activités relevant du premier groupe</u> (qui ne se concentre pas sur un pays en particulier).</p> <p>Dans le cadre du projet, il a été envisagé de mettre en place quatre résultats différents pour définir la base de référence générale du projet, comprenant un rapport sur les bonnes pratiques, une analyse documentaire, le recueil de témoignages d'inventrices et la création d'un guide sur les questions de propriété intellectuelle concernant la commercialisation d'un produit fondé sur un brevet.</p> <p>Toutes ces activités sont maintenant terminées. Le Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises "<u>De l'idée à l'entreprise</u>" a été publié et traduit dans toutes les langues de l'ONU et en japonais. Le document CDIP/28/INF/4 contient une présentation du guide et a été présenté au CDIP à sa vingt-huitième session.</p> <p>En parallèle, une infographie définissant les grandes lignes du guide sous une forme attrayante et conviviale a également été élaborée et est accessible à l'adresse https://www.wipo.int/sme/en/enterprising-ideas/.</p> <p>La série de témoignages a aussi été rassemblée et les témoignages seront disponibles au fur et à mesure sur le site Web de l'OMPI.</p> <p><u>II. Avancement des activités relevant du second groupe</u> (qui se concentre sur les pays bénéficiaires) :</p> <p>Au terme de l'élaboration des rapports sur la situation des inventrices dans les quatre pays pilotes et au terme de la présentation des conclusions à Oman, en Ouganda et au Pakistan (en 2021), un événement a été organisé avec le Mexique en vue de présenter les conclusions du rapport et de débattre de la suite à donner avec les parties prenantes. Compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale, cet événement a été organisé en ligne, sous la forme d'une réunion virtuelle.</p> <p>Les réunions ont été structurées comme suit : la première partie de la réunion était consacrée à la présentation des conclusions concernant les difficultés auxquelles les inventrices sont confrontées</p>

	<p>et à une discussion plus approfondie des conclusions par un groupe d'inventrices; la deuxième partie de la réunion portait sur les recommandations formulées et un débat avec un groupe a eu lieu aux fins de la mise en place d'un réseau de personnes potentiellement appelées à apporter un soutien. La réunion s'est terminée par un débat portant sur les moyens permettant d'établir un système de soutien dans les pays.</p> <p>À la suite des présentations des rapports nationaux et des consultations menées avec les pays pilotes, il a été exprimé la nécessité faire mieux connaître le fonctionnement du système des brevets en général et, plus particulièrement, l'utilisation des bases de données et la rédaction des revendications. Dès lors, un programme de formation a été organisé en ligne sur ces domaines en particulier et a été suivi par plus de 700 personnes.</p> <p>Aux fins de l'élaboration des rapports par pays, une liste des parties prenantes, des institutions, des organisations et des personnes travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle a également été établie.</p> <p>Dans les quatre pays pilotes, les institutions, les centres et les coordonnateurs ont été désignés pour accompagner les inventrices et innovatrices à l'avenir.</p> <p>Afin de compléter la liste des mentors locaux et de soutenir les possibilités de mentorat dans les pays pilotes, un programme pilote de mentorat au niveau international a été mis en place. Le document CDIP/28/INF/3 contient un rapport de synthèse concernant le programme de mentorat, qui s'est tenu de novembre 2021 à février 2022. Le document a été présenté au CDIP à sa vingt-huitième session tenue en mai 2022.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Dans chacun des pays pilotes, un coordonnateur a été désigné pour apporter un soutien adéquat et favoriser l'accès aux autres systèmes d'appui dans le pays. Il s'agit entre autres des prestataires de services, des mentors et des services d'assistance juridique au niveau local.</p> <p>En outre, à travers le programme de mentorat international, les inventrices sélectionnées dans les pays participants ont reçu des conseils pour tirer parti du système de la propriété intellectuelle de sorte à soutenir leurs efforts dans la commercialisation de leurs inventions.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>La tenue de certaines activités dans un environnement en ligne s'est avérée être une bonne pratique, qui a favorisé une plus grande participation à moindre coût. Par exemple, la tenue du programme de mentorat dans un environnement en ligne a permis aux inventrices d'accéder à un appui de qualité au niveau international, sans frais et à des dates et des périodes flexibles. De même, le programme de formation en ligne sur l'utilisation du système des brevets a attiré un grand nombre de participants, qui ont ainsi pu bénéficier du cours organisé en ligne.</p>

<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p>Risque : Pendant la période de référence, la pandémie mondiale a empêché la tenue des réunions physiques ainsi que d'autres activités de renforcement des capacités prévues à l'origine. Cela a généré des retards dans la mise en œuvre du projet et obligé l'équipe de projet à revoir sa stratégie pour la réalisation de certaines activités.</p> <p>Atténuation : La situation a été atténuée au moyen d'une collaboration en ligne avec les pays bénéficiaires et les inventrices et par l'organisation d'activités complémentaires, à la demande des parties prenantes des pays pilotes.</p>
<u>Questions nécessitant un soutien ou une attention immédiate</u>	Le projet est mis en œuvre selon le calendrier et aucune question en particulier ne nécessite une attention immédiate.
<u>Voie à suivre</u>	<p>Le projet devrait prendre fin d'ici fin 2022. Les résultats finaux du projet comprennent un guide présentant la méthode élaborée et employée au cours de la mise en œuvre du projet, ainsi que les leçons qui en ont été tirées, et un ensemble des outils mis en place au cours du projet (notamment un outil de présentation à utiliser à l'avenir dans les ateliers), qui sont à élaborer.</p> <p>En outre, pour assurer le succès des résultats du projet sur le long terme ou de façon durable, il est important que les coordonnateurs désignés de chaque pays pilote continuent d'être pertinents et engagés à long terme. Cet aspect sera pris en considération lors de l'élaboration du guide afin de garantir que son contenu puisse être utilisé par les coordonnateurs existants ou nouveaux dans tous les pays pilotes et les autres pays.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	Le projet est mis en œuvre selon le calendrier révisé figurant dans le document CDIP/26/2, annexe I.
<u>Taux de réalisation du projet</u>	Le taux d'exécution du budget à la fin juillet 2022, proportionnel au budget total alloué pour le projet, a été de 54%.
<u>Rapports précédents</u>	Il s'agit du troisième rapport présenté au CDIP. Les premier et deuxième rapports figurent respectivement dans les documents CDIP/24/2 , annexe II, et CDIP/26/2 , annexe I.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet³ (Résultat escompté)</u>	<u>Indicateurs d'achèvement réussi (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues.	I. Un examen de la documentation existante sur la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses a été réalisé.	Mis en œuvre	****
	II. Un catalogue des pratiques recommandées, des modèles et d'exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les inventrices et les innovatrices à accéder au système de la propriété intellectuelle ou à l'utiliser a été établi.	Mis en œuvre	****
	III. Une série de témoignages d'inventrices et d'innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations a été recueillie.	Terminés	****
2. Définition d'une base de référence nationale dans quatre pays participants	I. Quatre (4) rapports d'évaluation (un dans chaque pays pilote) sur les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l'utiliser ont été établis.	Mis en œuvre	****
	II. Des coordonnateurs ont été recensés dans chacun des quatre (4) pays pilotes et une liste des parties prenantes, des institutions correspondantes, des organismes et des particuliers actifs sur le terrain a été établie.	Recensés	****
3. Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que	Quatre (4) événements, tels que des conférences, des tables rondes, des séminaires ou des groupes	Terminés	****

<p>joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et dans la commercialisation des inventions</p>	<p>en ligne, ont été organisés dans les pays pilotes (un par pays).</p>		
<p>4. Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices</p>	<p>I. Un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d'un produit fondé sur un brevet et à la création d'une nouvelle entreprise a été établi.</p>	<p>Guide publié. En outre, une infographie en complément du guide a également été élaborée et publiée en ligne.</p>	<p>****</p>
	<p>II. Du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d'ateliers a été élaboré.</p>	<p>En cours</p>	<p>***</p>
	<p>III. Le matériel pertinent existant à l'OMPI a été réuni.</p>	<p><u>En cours</u></p>	<p>***</p>
<p>5. Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d'appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes</p>	<p>I. Quatre (4) institutions, centres ou organismes (un dans chaque pays pilote) ont été sélectionnés, avec un service ou un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.</p>	<p>Sélectionnés</p>	<p>****</p>
	<p>II. Quatre (4) programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre (un dans chaque pays pilote) dans les centres sélectionnés.</p>	<p>Le programme de formation collective a été dispensé aux quatre pays pilotes.</p>	<p>****</p>
<p>6. Création d'un réseau d'inventrices et d'entrepreneuses de premier plan dans les pays sélectionnés; désignation d'un groupe de mentors au sein du réseau.</p>	<p>Une liste d'inventrices, d'innovatrices et d'entrepreneuses volontaires a été établie pour chaque pays pilote et un groupe de personnes disposées à les parrainer a été identifié.</p>	<p>En cours</p> <p>Un programme de mentorat international a été mis en place et des innovateurs et entrepreneurs de l'Ouganda, du Pakistan et d'Oman y ont participé en tant que</p>	<p>***</p>

		<p>mentors. <u>Une liste de volontaires a été établie au Mexique et en Ouganda.</u></p> <p>Au Mexique, l'Institut mexicain de la propriété industrielle a indiqué avoir dressé une liste de mentors renseignée tous les six mois et qui a enregistré, de juillet à décembre 2021, une centaine de mentors.</p> <p>En Ouganda, le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda a établi une liste de 24 mentors.</p> <p>À ce stade, aucune donnée n'a été fournie de la part d'Oman et du Pakistan.</p>	
7. Création d'un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite.	Une liste de juristes acceptant de fournir une assistance juridique gratuite dans chacun des pays pilotes a été établie.	<p>En cours</p> <p>Une liste de spécialistes de la propriété intellectuelle a été établie au Mexique et en Ouganda. Au Mexique, la liste de mentors comprend du mentorat et du conseil dans le domaine juridique. À ce stade, aucune donnée n'a été fournie de la part d'Oman et du Pakistan.</p>	***
8. Création d'un recueil à utiliser pour mener des projets similaires dans d'autres pays.	Publication d'un recueil présentant la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, les enseignements tirés et le matériel créé dans le cadre du projet.	En cours	**

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Utilisation accrue du système de la propriété intellectuelle par les inventrices et les innovatrices.	I. 50% des femmes ayant suivi les programmes de formation ont indiqué qu'elles avaient pu approfondir leurs connaissances sur le système de la propriété intellectuelle.	<p>Plus de 95% des participantes ont indiqué que la formation avait permis de comprendre le système des brevets et de savoir comment en tirer parti.</p> <p>Au Mexique, l'Institut mexicain de la propriété industrielle a indiqué avoir organisé cinq sessions de conseils donnés par des spécialistes et dont 320 femmes ont pu bénéficier (de juillet à décembre 2021). En outre, à travers le réseau</p>	***

	<p>II. Les centres de ressources pour les innovatrices créés dans chacun des pays participants ont fourni des services en matière de propriété intellectuelle à au moins 10 inventrices ou innovatrices, organisé des actions de sensibilisation dans trois (3) universités ou écoles ou offert trois (3) possibilités de mentorat.</p>	<p>d'innovatrices dans le domaine de la propriété industrielle, 212 cours de mentorat destinés aux femmes ont pu être organisés, notamment entre des membres d'établissements universitaires (mentors) et des étudiantes (bénéficiaires).</p> <p>En Ouganda, le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda a indiqué avoir proposé des services de conseils à près de 50 inventrices. Des actions de sensibilisation ont également été réalisées dans plusieurs universités, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'Université islamique de l'Ouganda (janvier 2022)- la Makerere University School of Public Health du Resilient Africa Network (RAN)- l'Université des sciences et de la technologie de Mbarara <p>À ce stade, aucune donnée n'a été fournie de la part d'Oman et du Pakistan.</p>	
--	---	---	--

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_10_12_01
<u>Intitulé</u>	Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle
<u>Recommandation du plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 10 et 12
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 540 500 francs suisses, dont 353 000 francs suisses alloués pour les dépenses autres que les ressources en personnel et 187 500 francs suisses pour les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Mai 2019
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : marques et dessins et modèles Autre secteur concerné : mise en œuvre aux niveaux régional et national
<u>Brève description du projet</u>	<p>Ce projet vise à promouvoir la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour permettre leur exploitation dans le secteur du tourisme au Pérou et dans trois autres pays en développement sélectionnés, à savoir le Cameroun, la Malaisie et le Maroc. Plus précisément, le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre le recensement, le développement et l'exploitation durable des traditions culinaires des quatre pays sélectionnés; • renforcer la capacité des acteurs économiques en lien avec le secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, notamment les offices de propriété intellectuelle, d'exploiter les outils et stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'en tirer profit, et • mieux faire connaître les avantages qui découlent de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les activités de tourisme gastronomique. <p>À cet effet, des stratégies et actions seront mises en œuvres en impliquant les principales parties prenantes des secteurs public et privé dans les secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle, qui travailleront ensemble pour définir les outils potentiels de propriété intellectuelle et recommander leur utilisation. Des manifestations seront notamment organisées afin de mieux faire connaître les avantages qui découlent de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le contexte du tourisme gastronomique.</p>
<u>Responsable du projet</u>	Mme Marie Paule Rizo, responsable de la section des politiques et des services consultatifs en matière de législation, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2022-2023</u></p>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Depuis le dernier rapport d'avancement de décembre 2020, la mise en œuvre du projet a progressé dans les quatre pays participants, avec les résultats suivants :</p> <p><u>Cameroun</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Étude exploratoire : le consultant a établi le projet d'étude exploratoire en juillet 2021 et élaboré une seconde version du projet en octobre 2021. En décembre 2021, le consultant a établi une version définitive de l'étude exploratoire, qui intégrait les observations formulées au cours de la table ronde (voir ci-après). L'étude exploratoire s'est concentrée sur 20 plats typiques.• Table ronde : une table ronde avec les parties prenantes a été organisée par l'OMPI en coopération avec le Ministère du tourisme et des loisirs du Cameroun (MINTOUL) le 7 décembre 2021. Elle a réuni une centaine de participants. Dix spécialités ont été retenues pour l'analyse de la propriété intellectuelle et quatre spécialités ont été inscrites en réserve.• Analyse de la propriété intellectuelle : le projet d'analyse de la propriété intellectuelle a été établi par le consultant en mai 2022 et la version finale a été réalisée en juin 2022.• Séminaire national : un séminaire national (de 150 participants) a été organisé par l'OMPI en coopération avec le MINTOUL le 24 juin 2022. <p><u>Malaisie</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Étude exploratoire : le consultant a établi le projet d'étude exploratoire en janvier 2021 et la version finale a été réalisée en novembre 2021. L'étude exploratoire s'est concentrée sur 15 plats et recettes typiques.• Une table ronde avec les parties prenantes a été organisée par l'Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO) en décembre 2021 pour examiner les résultats de l'étude exploratoire. Sept spécialités ont été retenues pour l'analyse de la propriété intellectuelle.• Analyse de la propriété intellectuelle : un projet d'analyse de la propriété intellectuelle a été établi par le consultant en avril 2022 et la version finale a été réalisée en juin 2022.

	<ul style="list-style-type: none">• Séminaire national : un séminaire national a été organisé par l'OMPI en coopération avec MyIPO en juin 2022. Plus de 30 parties prenantes y ont participé. <p><u>Maroc</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Étude exploratoire : le consultant désigné pour l'élaboration de l'étude exploratoire a établi le projet d'étude exploratoire en mars 2021 et la version finale de l'étude a été réalisée en novembre 2021. L'étude exploratoire s'est concentrée sur 13 spécialités culinaires.• Une table ronde avec les parties prenantes a été organisée par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) pour examiner les résultats de l'étude exploratoire. Six spécialités ont été retenues pour l'analyse de la propriété intellectuelle.• Analyse de la propriété intellectuelle : un projet d'analyse de la propriété intellectuelle a été établi par le consultant en avril 2022 et la version finale a été réalisée en juin 2022.• Un séminaire national est prévu à Casablanca en septembre 2022. <p><u>Pérou</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse de la propriété intellectuelle : l'analyse de la propriété intellectuelle a pris fin en mars 2022.• Séminaire national : un séminaire national organisé par l'OMPI et l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI) s'est déroulé en juin 2022. Le séminaire a réuni 70 participants sur place et 171 participants à distance.
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Exemples de premiers résultats observés :</p> <ul style="list-style-type: none">– Processus uniforme pour la réalisation de l'analyse de la propriété intellectuelle au Cameroun, en Malaisie et au Maroc grâce à une communication et à une collaboration accrues entre les équipes de gestion du projet de l'OMPI, les coordonnateurs locaux du projet et les consultants désignés.– Organisation rodée des tables rondes et des séminaires nationaux (forme hybride).– Les séminaires qui se sont déroulés au cours de la période considérée (à l'exception du séminaire national du Maroc, prévu pour septembre 2022) ont tous été un succès et ont eu un impact positif en termes de compréhension et de perception du projet, d'après les observations communiquées par les participants.
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>Voici quelques-uns des principaux enseignements tirés jusqu' alors :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le choix des consultants est une condition essentielle au succès de la réalisation des résultats visés. Il s'agit de consacrer suffisamment de temps à l'examen des différents profils et de communiquer avec les coordonnateurs locaux

	<p>du projet, qui doivent prendre une part active au processus de sélection.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les personnes ayant participé à la table ronde et au séminaire national ont exprimé un grand intérêt pour les questions de propriété intellectuelle ainsi que l'envie d'en apprendre davantage sur ce thème lorsqu'elles ont examiné des exemples concrets d'utilisation de la propriété intellectuelle dans les stratégies commerciales présentées par des entrepreneurs prospères de leur région. L'examen des enquêtes a démontré que la présentation d'exemples concrets du fonctionnement de la propriété intellectuelle augmentait le niveau d'attention et d'interaction des participants.
<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p><u>Risque</u> : les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 peuvent encore se répercuter sur l'organisation de deux activités à venir, à savoir le séminaire national du Maroc et l'atelier international de Genève.</p> <p><u>Stratégies d'atténuation</u> : organisation des activités sous une forme hybride, si nécessaire.</p>
<u>Questions nécessitant un soutien ou une attention immédiate</u>	<p>Le projet est en cours de mise en œuvre selon le calendrier révisé et approuvé par le CDIP à sa vingt-sixième session. Aucune question ne nécessite un soutien ou une attention immédiate.</p>
<u>Voie à suivre</u>	<p>Deux activités sont prévues au quatrième trimestre 2022, à savoir le séminaire national du Maroc (reporté au mois de septembre) et l'atelier international, qui se tiendra à Genève le 18 octobre 2022.</p> <p>Un événement organisé en marge de la session du CDIP se tiendra le 19 octobre 2022 pour présenter les résultats du projet dans les quatre pays.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	<p>Le projet est en cours de mise en œuvre selon le calendrier présenté au CDIP, et approuvé par le comité, à sa vingt-sixième session.</p>
<u>Taux de réalisation du projet</u>	<p>Le taux d'exécution du budget à la fin juillet 2022, proportionnel au budget total alloué pour le projet, a été de 20%.</p>
<u>Rapports précédents</u>	<p>Il s'agit du troisième rapport présenté au CDIP. Le premier rapport d'avancement figure dans l'annexe IV du document CDIP/24/2 et le deuxième rapport d'avancement figure dans l'annexe V du document CDIP/26/2.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NA
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

Résultats du projet ³ (Résultat escompté)	Indicateurs d'achèvement réussi (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Sélection de trois pays pilotes (autre que le Pérou).	Trois pays sélectionnés (sur la base des critères de sélection approuvés).	Le Cameroun, la Malaisie et le Maroc ont été sélectionnés en juillet 2019.	****
	Des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays ont été désignés.	Des coordonnateurs locaux ont été désignés au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou.	****
Approbation des plans de mise en œuvre des projets par pays.	Quatre plans de mise en œuvre de projet à l'échelle nationale rédigés et approuvés (un par pays).	Les plans de mise en œuvre des projets à l'échelle nationale ont été approuvés au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou.	****
Quatre études exploratoires sur le secteur du tourisme gastronomique (un par pays pilote).	Recensement exhaustif des traditions culinaires dans chaque pays pilote.	L'étude exploratoire a pris fin au Pérou en mars 2020. Un recensement de 14 traditions culinaires a été réalisé, en tenant également compte des contributions des parties prenantes et des bénéficiaires formulées au cours de la table ronde. Deux traditions culinaires ont été intégrées au cours de la table ronde.	****
		L'étude exploratoire au Cameroun a pris fin en décembre 2021. Un recensement de 20 traditions culinaires a été réalisé, en tenant également compte des contributions des parties prenantes et des bénéficiaires formulées au cours de la table ronde.	
		L'étude exploratoire en	

		<p>Malaisie a pris fin en novembre 2021. Elle a analysé 15 plats et recettes typiques. Au cours de la table ronde, le nom d'une spécialité a été modifié en vue d'être au plus proche des traditions.</p> <p>Au Maroc, l'étude exploratoire a pris fin en novembre 2021. Elle s'est concentrée sur 13 spécialités culinaires. Deux traditions culinaires et une variante ont été intégrées au cours de la table ronde.</p>	
Recensement des organismes publics et des parties prenantes des secteurs de la gastronomie, du tourisme et de la propriété intellectuelle.	Recensement des parties prenantes concernées dans chaque pays pilote.	Les parties prenantes ont toutes été recensées dans l'ensemble des pays pilotes.	****
Organisation dans chaque pays pilote d'une table ronde avec les parties prenantes concernées des secteurs du tourisme gastronomique et de la propriété intellectuelle.	Un pourcentage important des personnes ayant participé aux tables rondes ont indiqué que cela leur avait permis de mieux faire face aux difficultés rencontrées dans les secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique.	<p>Une table ronde s'est déroulée au Pérou en mars 2020. Statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17 participants, - 15 participants ont répondu à l'enquête, - 87% des participants qui ont répondu ont considéré que la table ronde avait été utile/très utile, - 87% des participants qui ont répondu ont déclaré posséder une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle à l'issue de la table ronde, - 100% des participants qui ont répondu considèrent que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l'utilisation des 	****

		<p>instruments de propriété intellectuelle.</p> <p>Une table ronde s'est déroulée en Malaisie en décembre 2021. Statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- 21 participants,- un participant a répondu à l'enquête en ligne,- selon un rapport établi par MyIPO, les participants ont soutenu le projet et certains d'entre eux ont exprimé leur intérêt à s'engager dans la phase suivante du projet, y compris dans le cadre du séminaire national. <p>Une table ronde s'est déroulée au Cameroun en décembre 2021. Statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none">– 100 participants,– 40 participants ont répondu à l'enquête,– 80% des participants qui ont répondu ont considéré que les débats au cours de la table ronde avaient été utiles/très utiles pour l'avancée du projet,– 90% des participants qui ont répondu ont déclaré posséder une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle à l'issue de la table ronde,– 100% des participants qui ont répondu considèrent que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l'utilisation des	
--	--	--	--

		<p>instruments de propriété intellectuelle.</p> <p>Une table ronde s'est déroulée au Maroc en décembre 2021. Statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 14 participants, – une personne ayant répondu à l'enquête a indiqué avoir acquis une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle, a estimé que les débats au cours de la table ronde avaient été très utiles et considère que les traditions culinaires sélectionnées bénéficieront de l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle. 	
<p>Établissement d'une analyse des segments de la chaîne de valeur d'une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle dans chaque pays pilote répertorient les instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir cette tradition culinaire tout au long de la chaîne de valeur.</p>	<p>Recensement des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées tout au long de la chaîne de valeur.</p>	<p>L'analyse de la propriété intellectuelle a pris fin au Pérou en mars 2022. Entre quatre et cinq instruments de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les instruments de propriété intellectuelle sont examinés au regard des législations nationales et régionales applicables.</p> <p>L'analyse de la propriété intellectuelle au Cameroun a pris fin en juin 2022. Entre trois et cinq instruments de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les instruments de propriété intellectuelle sont examinés au regard des législations nationales et régionales applicables.</p> <p>L'analyse de la propriété intellectuelle en Malaisie a pris fin en juin 2022. Entre quatre et six instruments de</p>	<p>****</p>

		<p>propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les instruments de propriété intellectuelle sont examinés au regard des législations nationales et régionales applicables.</p> <p>L'analyse de la propriété intellectuelle au Maroc a pris fin en juin 2022. Entre trois et sept instruments de propriété intellectuelle ont été proposés pour chaque tradition culinaire. Les instruments de propriété intellectuelle sont examinés au regard de la législation nationale applicable.</p>	
<p>Organisation de quatre séminaires (un dans chaque pays pilote) au cours desquels l'analyse des segments de la chaîne de valeur d'une tradition culinaire donnée qui ont un lien avec la propriété intellectuelle sera présentée.</p>	<p>Un pourcentage important des personnes ayant participé au séminaire ont fait état d'une meilleure connaissance des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir la tradition culinaire sélectionnée tout au long de la chaîne de valeur.</p>	<p>Les séminaires nationaux ont eu lieu en juin 2022 au Pérou, en Malaisie et au Cameroun.</p> <p>Au Pérou :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 70 personnes ont participé au séminaire (+ 171 à distance), – 6 participants ont répondu à l'enquête, – 100% des participants ayant répondu à l'enquête ont fait état d'une meilleure compréhension du potentiel des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées et 67% ont estimé que les débats au cours du séminaire étaient utiles. 	<p>***</p>

		<p>En Malaisie :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une trentaine de parties prenantes ont participé au séminaire,- 11 participants ont répondu à l'enquête,- 91% des réponses ont fait état d'un meilleur niveau de connaissances et de compréhension des objectifs du projet,- 100% des personnes qui ont répondu ont indiqué vouloir envisager d'utiliser les instruments de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs activités à l'avenir,- 77% des participants qui ont répondu ont considéré que les débats au cours du séminaire national avaient été utiles/très utiles. <p>Au Cameroun :</p> <ul style="list-style-type: none">- 150 participants,- 77 participants ont répondu à l'enquête de satisfaction,- 66% des personnes qui ont répondu ont indiqué que le séminaire national les avait encouragés à faire usage des instruments de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs activités,- 76% des participants qui ont répondu ont estimé que les débats au cours du séminaire national avaient été utiles/très utiles.	
--	--	---	--

		Le séminaire national du Maroc est prévu pour septembre 2022.	
Organisation d'un séminaire international au cours duquel des données d'expérience et les conclusions du projet dans chaque pays pilote seront présentées.	Présence des parties prenantes concernées des secteurs de la propriété intellectuelle et du tourisme gastronomique de différents pays.	Le séminaire international devrait avoir lieu durant le quatrième trimestre 2022, conformément au calendrier de mise en œuvre révisé.	NA

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcer les capacités des acteurs du secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, y compris des offices de propriété intellectuelle, afin qu'ils puissent exploiter les outils et stratégies de propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits et leurs services et pour diversifier leurs activités économiques tout en respectant les traditions et les cultures locales.	<p>Nombre d'acteurs du secteur du tourisme gastronomique qui, à l'issue du projet, ont commencé à exploiter des instruments de propriété intellectuelle pour valoriser leur produit ou service.</p> <p>Nombre et pertinence des mesures de renforcement des capacités mises en œuvre par les autorités nationales, y compris les offices de propriété intellectuelle, pour fournir des services consultatifs sur l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme gastronomique.</p>	À déterminer en fonction des plans de travail nationaux (à établir).	NA

<p>Mieux faire connaître les retombées que l'utilisation de la propriété intellectuelle peut avoir sur les activités dans le secteur du tourisme gastronomique.</p>	<p>Pourcentage de participants aux tables rondes et séminaires qui ont fait état d'une meilleure connaissance des retombées que la propriété intellectuelle peut avoir sur le secteur du tourisme gastronomique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au Pérou, 87% des participants ayant répondu à l'enquête ont déclaré posséder une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle à l'issue de la table ronde. 100% des participants au séminaire national ont fait état d'une meilleure connaissance des instruments de propriété intellectuelle qui pourraient être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées. - En Malaisie, les participants ont soutenu le projet et certains d'entre eux ont exprimé leur intérêt à s'engager dans la phase suivante du projet. À l'issue du séminaire national, 91% des réponses au questionnaire de satisfaction ont fait état d'un meilleur niveau de connaissances et de compréhension des objectifs du projet. - Au Cameroun, 90% des participants ayant répondu à l'enquête de satisfaction ont déclaré posséder une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle à l'issue de la table ronde. À l'issue du séminaire national, 66% des personnes ayant répondu au questionnaire ont 	<p>****</p>
---	--	--	-------------

		<p>indiqué que le séminaire national les avait encouragés à faire usage de instruments de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs activités.</p> <p>- Au Maroc, les réponses au questionnaire de satisfaction ont fait état d'une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle à l'issue de la table ronde.</p>	
	<p>Nombre de personnes ou entités ayant consulté et utilisé le recueil des principaux résultats et des principales conclusions des projets par d'autres États membres et parties prenantes intéressés.</p>		<p>NA</p>

[L'annexe V suit]

Résumé du projet	
<u>Code du projet</u>	DA_16_20_04
<u>Intitulé</u>	Recensement et utilisation des inventions du domaine public
Recommandations du Plan d'action pour le développement	Recommandations n ^{os} 16 et 20.
<u>Budget du projet</u>	Budget total : 80 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2022
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	<p>Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation</p> <p>Liens avec d'autres secteurs : Secteurs des brevets et de la technologie, du développement régional et national et de l'infrastructure et des plateformes</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet proposé s'appuie sur les résultats du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique et les activités de programme en cours visant à créer et renforcer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).</p> <p>Le projet vise à renforcer les capacités des CATI en ce qui concerne la fourniture de services relatifs au recensement et à l'utilisation des inventions du domaine public. L'objectif est de donner au personnel des CATI, aux chercheurs et aux entrepreneurs des moyens supplémentaires et de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour qu'ils puissent recenser et utiliser les inventions du domaine public, compte tenu des besoins et de la situation dans les pays en développement.</p> <p>Le projet comprend l'élaboration d'un manuel contenant des outils concrets en rapport avec les principes et procédures décrits dans les deux guides intitulés "Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs" et "Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs". Ce manuel comprendra entre autres choses un instrument qui servira à déterminer s'il convient de mener plus avant le développement d'un nouveau produit en se fondant sur l'évaluation de la liberté d'exploitation. Le projet consistera également à concevoir de nouveaux supports de formation sur l'utilisation effective du manuel et à réaliser des séminaires pilotes pour affiner le manuel et les supports didactiques.</p>
<u>Chefs de projet</u>	M. Andrew Czajkowski, directeur, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation
Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour	<p>3.3 : Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités,</p>

<p><u>l'exercice biennal 2022-2023</u></p>	<p>d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><u>Élaboration d'un manuel portant sur les quatre phases de mise au point de nouveaux produits ou services et résolution de la question de savoir si une invention est dans le domaine public :</u></p> <p>Comme indiqué dans la description ci-dessus, ce projet s'appuie sur les résultats du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, et notamment la publication des deux études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- OMPI (2020), Recensement des inventions dans le domaine public : Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs; et- OMPI (2020), Utilisation des inventions relevant du domaine public : guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs. <p>Pour étayer les principes et procédures décrites dans les deux guides, un des principaux résultats du projet sera l'élaboration d'une série d'outils pratiques et de descriptions présentant la manière dont chaque outil facilite la collecte de données, les analyses et la prise de décisions durant la mise au point d'un nouveau produit, ainsi que des orientations pour pouvoir utiliser efficacement chaque outil, à savoir le "manuel".</p> <p>Ce manuel visera en particulier à faciliter l'évaluation systématique des initiatives relatives à la mise au point d'un nouveau produit fondé sur un objet qui est tombé dans le domaine public, et comprendra entre autres des instruments permettant de déterminer s'il convient de mener plus avant le développement d'un nouveau produit en se fondant sur l'évaluation de la liberté d'exploitation.</p> <p>Pour élaborer le matériel destiné au manuel, un prestataire a été engagé, possédant les compétences nécessaires dans le domaine de la mise au point de produits et du transfert de technologie et ayant déjà dispensé des formations sur ces thèmes à un large public, y compris dans des pays en développement. Le prestataire retenu connaît aussi parfaitement le contenu des guides de l'OMPI, car il a contribué au processus d'évaluation collégial dans le cadre du projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, sur lequel repose le présent projet.</p> <p><u>Élaboration du matériel de formation à l'intention des CATI</u></p> <p>Parallèlement à l'élaboration du manuel, le matériel de formation correspondant, qui fournira les bases d'une approche d'apprentissage virtuel mixte modulaire sur le manuel, a également commencé à être préparé. Le kit de formation comprendra un guide de l'apprenant et du matériel pédagogique modulaire (vidéos explicatives pour présenter les concepts clés et compléter les descriptions des outils, et des ressources/ensembles de données pour les exercices de simulation dans le cadre de séminaires en présentiel ou en ligne assurés par un instructeur) pour soutenir la formation pratique sur le manuel.</p>

	<p>À cet égard, le travail a commencé et les experts en apprentissage ont commencé à élaborer du matériel de formation adapté aux capacités des CATI sur la base de l'évaluation qui a été réalisée avant le début du projet, comme indiqué dans la stratégie de mise en œuvre du projet.</p>
<u>Premiers résultats observés</u>	<p>Il est trop tôt dans la mise en œuvre du projet pour observer ou identifier tout changement positif ou négatif.</p>
<u>Expérience acquise et enseignements tirés</u>	<p>La sélection d'experts ayant à la fois une excellente connaissance du sujet et une expérience pratique de la formation sur le sujet, y compris pour des publics de pays en développement, s'est révélée efficace pour l'élaboration du contenu du manuel et du matériel de formation correspondant. De même, l'approche consistant à assurer une bonne communication entre les experts prenant part au projet et à organiser des réunions virtuelles régulières avec l'équipe de projet afin de veiller à ce que tout problème soit clarifié et traité à un stade précoce s'est également révélée efficace.</p>
<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p><u>Risque 1</u> : capacité insuffisante du personnel des CATI de comprendre et d'utiliser efficacement les informations contenues dans les manuels.</p> <p><u>Stratégie d'atténuation 1</u> : les manuels seront adaptés aux capacités du personnel des CATI telles qu'elles auront été évaluées.</p> <p><u>Risque 2</u> : niveau de maturité insuffisant des CATI pour développer et offrir des services relatifs à l'utilisation des inventions du domaine public.</p> <p><u>Stratégie d'atténuation 2</u> : les CATI ayant un niveau de maturité suffisant seront retenus pour participer à ce projet.</p> <p><u>Risque 3</u> : impossibilité de conduire les séminaires en présentiel en raison de nouvelles restrictions liées à la pandémie de COVID-19.</p> <p><u>Stratégie d'atténuation 3</u> : les séminaires seront organisés sous forme virtuelle. Les dépenses prévues pour le déplacement de fonctionnaires et de tiers (personnes ne faisant pas partie du personnel) seront réaffectées en conséquence, de façon que d'autres séminaires puissent être organisés.</p>
<u>Questions nécessitant un soutien immédiat ou une attention immédiate</u>	<p>Si l'on tient compte du coût de la réalisation de vidéos sur la base de l'expérience récente du Secrétariat dans ce domaine, les ressources allouées à l'élaboration du matériel de formation (qui comprendra des didacticiels vidéo ainsi que des documents d'orientation et des ensembles de données pour les exercices pratiques et de simulation) devront être ajustées pour garantir la qualité des résultats. Il est suggéré à cet égard, afin de ne pas affecter le budget global alloué à ce projet, de redistribuer une partie des fonds alloués à l'organisation des séminaires de formation en 2023 en organisant ces formations sous forme virtuelle plutôt que sur place et d'utiliser les fonds restants pour l'élaboration du matériel de formation.</p>
<u>Voie à suivre</u>	<p>Compte tenu des progrès réalisés à ce jour, le manuel devrait être achevé comme prévu d'ici la fin de l'année 2022 (en attendant une correction et une mise en page professionnelles en vue de sa publication).</p>

	<p>Le kit de formation comprendra un guide de l'apprenant et du matériel pédagogique modulaire (vidéos explicatives pour présenter les concepts clés et compléter les descriptions des outils, et des ressources/ensembles de données pour les exercices de simulation dans le cadre de séminaires en présentiel ou en ligne assurés par un instructeur) pour soutenir la formation pratique sur le manuel. En particulier, des travaux seront entrepris en coopération avec une société de production vidéo sélectionnée et avec l'appui et les conseils de la Division de l'information et des médias et de la Division de l'information et de la communication numérique de l'OMPI pour élaborer les vidéos explicatives de tous les outils du manuel.</p> <p>Une fois le manuel et le matériel de formation correspondant terminés, deux séminaires de formation seront organisés pour les CATI en 2023, conformément à la stratégie de mise en œuvre du projet.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	Le projet est en bonne voie et aucun changement ou retard n'est prévu pour l'heure.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2022, proportionnellement au budget total alloué au projet : 5%
<u>Rapports précédents</u>	Ceci est le premier rapport sur l'état d'avancement présenté au CDIP.

Auto-évaluation du projet

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet³</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Manuel portant sur les quatre phases de mise au point de nouveaux produits ou services et résolution de la question de savoir si l'invention est dans le domaine public	Manuel élaboré et publié	Contenu du manuel en cours d'élaboration	***
Matériel de formation à l'intention des CATI	Matériel de formation à l'intention des CATI élaboré.	Matériel de formation à l'intention des CATI en cours d'élaboration	**
Séminaires de formation s'appuyant sur le	2 séminaires réalisés	s.o.	s.o.

nouveau matériel de formation	Pourcentage de participants indiquant que la formation a amélioré leurs connaissances et leurs compétences en ce qui concerne l'utilisation des inventions du domaine public (objectif : 70%).		
-------------------------------	--	--	--

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_1_4_10_11_23_01
<u>Titre</u>	Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)
Recommandation du Plan d'action pour le développement	Recommandations n ^{os} 1; 4; 10; 11; et 23.
<u>Budget du projet</u>	Budget total : 568 200 francs suisses, dont 114 200 francs suisses pour les dépenses de personnel et 454 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2022
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	<p>La musique est l'un des secteurs économiques les plus prometteurs en Afrique. Elle bénéficie d'un fort taux de croissance, d'un grand potentiel en termes d'emplois et contribue au rayonnement culturel des pays. Sur le continent, la consommation de musique en ligne a explosé mais le secteur n'a pas encore pleinement tiré parti des opportunités de l'environnement numérique et des nouveaux modèles économiques de la musique.</p> <p>Les plateformes de partage et les services d'abonnement sont en pleine expansion. De nouveaux modèles économiques et de nouveaux comportements de consommation se développent à très grande vitesse. De nouveaux acteurs sont également arrivés, tels les opérateurs de téléphonie qui s'intéressent de plus en plus aux contenus, audiovisuels et musicaux.</p> <p>Toutefois, la plupart de ces nouveaux modèles économiques ne génèrent que peu de revenus pour les titulaires de droits d'auteur et droits connexes, c'est-à-dire ceux qui créent et investissent dans les contenus et services. Cette situation est en partie due à la faible structuration de la chaîne de valeur, tributaire d'un écosystème culturel fragile et fragmenté.</p> <p>Cet état de fait conduit souvent à une faible rémunération des ayants droit et à une augmentation des exploitations non autorisées. D'après le rapport de la CISAC relatif à l'année 2019, les collectes de musique par les sociétés membres de la CISAC ont atteint près de 9 milliards d'euros, mais la part du continent africain considéré dans son ensemble a représenté moins de 1%, les revenus du numérique restant à des niveaux très bas.</p> <p>Au vu de ces éléments, le projet prévoit une série d'activités étroitement liées, comme la préparation d'études, des formations</p>

	<p>pratiques et l'incitation à un dialogue intersectoriel facilité entre les principaux acteurs de l'écosystème musical, autour des objectifs suivants :</p> <p>I. Promouvoir une meilleure compréhension et utilisation des cadres juridiques et réglementaires du droit d'auteur et des droits connexes auprès des États membres bénéficiaires du projet et des professionnels dans le cadre des nouveaux usages et des utilisations de la musique en ligne.</p> <p>II. Promouvoir auprès des professionnels de la musique et des utilisateurs la connaissance des mécanismes de gestion collective et de négociation contractuelle relatifs à la gestion des droits numériques.</p> <p>III. Faciliter et développer les pratiques de gestion et de concession de licences relatives aux utilisations en ligne permettant l'exploitation légale des contenus sur les plateformes de streaming et autres types de plateformes en ligne, la génération de revenus pour les titulaires de droits et la lutte contre le piratage.</p> <p>IV. Permettre aux régulateurs du secteur de la communication de moderniser leurs cahiers des charges pour mieux tenir compte des aspects liés au droit d'auteur.</p> <p>V. Analyser les conditions de mise en place d'une stratégie régionale de valorisation du marché numérique de la musique dans les pays bénéficiaires, en vue de faire du secteur un levier de croissance durable.</p> <p>VI. Promouvoir l'amélioration des conditions sociales des créateurs pour favoriser l'élaboration, le développement et la structuration d'une chaîne de métiers novatrice et cohérente dans la filière musicale.</p> <p>VII. Développer des outils de référence afin de permettre aux auxiliaires de justice de traiter les contentieux liés à la musique dans l'environnement numérique.</p> <p>VIII. Soutenir l'élaboration d'une stratégie régionale d'encouragement au développement d'outils adaptés.</p>
<u>Chef de projet</u>	M. Paolo Lanteri, juriste, Division du droit d'auteur
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023</u>	<p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière</p>

	<p>de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Un certain nombre d'activités ont démarré conformément à la stratégie de mise en œuvre et au calendrier modifié indiqués dans les précédents rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en cours du Plan d'action pour le développement (CDIP/26/2, annexe VII).</p> <p><u>Élargissement de la portée géographique :</u></p> <p>Le projet a été conçu pour le Burkina Faso plus trois ou quatre États membres à sélectionner parmi les membres de l'UEMOA. Compte tenu d'un certain nombre de considérations politiques et de gestion des ressources, il a été décidé d'élargir la portée géographique et d'offrir la possibilité de participer à l'ensemble des membres de l'UEMOA, sans que cela ait un impact sur le budget global alloué.</p> <p>Le Secrétariat de l'UEMOA a également convenu de participer à la mise en œuvre du projet. En outre, un certain nombre d'autres institutions publiques et d'organisations représentant les parties prenantes concernées ont exprimé leur intérêt à soutenir diverses activités incluses dans la stratégie de mise en œuvre.</p> <p><u>Désignation des coordonnateurs :</u></p> <p>Le Secrétariat a envoyé des lettres officielles aux ministères de la culture de tous les pays de l'UEMOA les invitant à nommer des coordonnateurs nationaux en décembre 2021. Le processus de nomination a été achevé en mai 2022.</p> <p><u>Étude exploratoire :</u></p> <p>L'étude exploratoire sur le développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques dans les pays de l'UEMOA avait pour but de clarifier les besoins des pays bénéficiaires et comportait une analyse des éléments suivants, en particulier :</p> <p>Première partie. Analyse du cadre juridique applicable au marché de la musique en ligne.</p> <p>Deuxième partie. Description du marché de la musique en ligne et identification des principaux acteurs du marché numérique.</p> <p>Le premier projet a été établi par deux experts internationaux sur la base des informations publiquement disponibles et des précieuses contributions des coordonnateurs qui ont répondu aux questionnaires sur les sujets.</p> <p>Le premier projet a été transmis aux coordonnateurs en août pour qu'ils l'examinent et formulent des observations dont il sera tenu</p>

	<p>compte dans la version finale.</p> <p>Communications avec les coordonnateurs :</p> <p>Un certain nombre d'appels et de réunions en ligne ont été organisés pour faciliter la communication avec les coordonnateurs, entre eux et avec les experts.</p>
<u>Premiers résultats observés</u>	Le premier projet de l'étude exploratoire a été livré avec un certain retard, notamment en raison de la complexité du processus de désignation des coordonnateurs et du manque de disponibilité de données et d'informations fiables concernant le marché local de la musique numérique.
<u>Expérience acquise et enseignements tirés</u>	La participation active des coordonnateurs est absolument essentielle au bon déroulement du projet. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour établir des canaux de communication continus en plus des réunions en présentiel.
<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p><u>Risque</u> : lenteur des communications avec les coordonnateurs; manque de disponibilité de données concrètes sur le marché local de la musique numérique.</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Création de canaux de communication supplémentaires; organisation des premières réunions en présentiel qui seront accueillies par les États membres participants; et participation de partenaires stratégiques représentant les parties prenantes concernées.</p>
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune question ne nécessite une attention immédiate en ce moment.
<u>Voie à suivre</u>	<p>Après réception des observations des coordonnateurs, la version finale de l'étude exploratoire sera validée et publiée.</p> <p>La première réunion de coordination annuelle réunissant tous les coordonnateurs sera organisée dans l'un des États membres bénéficiaires avant la fin de 2022.</p> <p>Un atelier sur la concession de licences sera également organisé à la fin de 2022 ou au début de 2023.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	L'étude exploratoire devait être achevée en mars 2022. Le retard pris dans sa finalisation pourrait avoir un impact sur le calendrier global prévu. Selon que de besoin, un calendrier révisé sera présenté au CDIP lors d'une prochaine session.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2022, proportionnellement au budget total alloué au projet : 3%
<u>Rapports précédents</u>	Ce rapport est le deuxième rapport sur l'état d'avancement des projets, remis au CDIP. Le premier rapport figure dans le document CDIP/26/2, annexe VII.

Auto-évaluation du projet

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ³ (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données de performance</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Désignation des coordonnateurs Réunions de coordination annuelles	1. Les coordonnateurs sont désignés selon le calendrier de mise en œuvre	Objectif pleinement atteint. Des coordonnateurs locaux ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires.	****
	2. Les réunions sont conduites régulièrement avec l'adoption d'un suivi sur la mise en œuvre	Commencé	**
Étude exploratoire	1. Les besoins des pays bénéficiaires sont clarifiés par l'étude exploratoire	Progrès considérables. La première version a été livrée par les experts et partagée avec les coordonnateurs pour approbation et observations.	***
	2. L'étude est approuvée par les pays bénéficiaires	En cours	**
Quatre ateliers sous-régionaux	1. Présentation d'un "benchmark" des pratiques recommandées	Pas encore commencé	AP
	2. Élaboration de dispositions contractuelles types		

<p>Dialogue intersectoriel de la filière musicale – appui à la mise en œuvre des textes législatifs</p>	<p>1. Les parties prenantes sont recensées et participent aux réunions</p> <p>2. Les textes sont mis en vigueur dans au moins trois pays</p> <p>3. Les conditions de mise en place d'une stratégie pour la coopération sous-régionale sont identifiées</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>AP</p>
<p>Formation sur la gestion des droits dans chaque pays, copie privée y comprise</p>	<p>1. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu</p> <p>2. Les outils et formations sont mis en pratique par les bénéficiaires</p> <p>3. Une coopération plus étroite entre bureaux est instituée sur la base d'accords</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>AP</p>
<p>Élaboration du guide de la jurisprudence pertinente</p>	<p>1. Constitution du groupe de travail de deux experts et réunion du groupe</p> <p>2. Numérisation des décisions et mise en ligne à partir de liens hypertextes</p> <p>3. Les outils développés sont acceptés et mis en pratique</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>AP</p>
<p>Atelier sous régional sur les contrats à l'intention des auxiliaires de justice</p>	<p>1. Les outils développés sur la jurisprudence sont acceptés et mis en</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>AP</p>

	pratique par les bénéficiaires		
	2. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué de manière positive le contenu		
Module de DL sur la musique dans l'audiovisuel	Le module de formation à distance est mis en œuvre et utilisé par les bénéficiaires	Pas encore commencé	AP
Dialogue/formations régulateurs	1. Au moins deux réunions multipays organisées avec les régulateurs	Pas encore commencé	AP
	2. Au moins deux pays modifient leur cahier des charges/législation sur la régulation		

[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_12_19_24_27_01
<u>Intitulé</u>	Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique
<u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 4, 10, 12, 19, 24 et 27.
<u>Budget du projet</u>	Le budget total alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 795 000 francs suisses.
<u>Date de début du projet</u>	La phase zéro (préparation) du projet a débuté en janvier. La mise en œuvre effective du projet a commencé en avril 2022.
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, Division de l'information et de la communication numérique et Secteur du développement régional et national
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet proposé vise à renforcer les industries de la création grâce à la promotion de l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les entreprises locales, ainsi qu'à développer les capacités des administrations des pays participants chargées de la propriété intellectuelle compte tenu des changements associés à l'ère du numérique.</p> <p>Le projet vise en particulier : 1) à donner aux parties prenantes des industries de la création les moyens nécessaires pour protéger, gérer, exploiter et faire respecter les droits de propriété intellectuelle afin de favoriser la commercialisation de produits et de services culturels et créatifs; et 2) à créer des réseaux regroupant les acteurs des industries de la création locales afin de favoriser le transfert d'information et la coopération et d'améliorer la performance du marché.</p>
<u>Chef de projet</u>	M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Division de l'information et de la communication numérique, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et le budget pour 2022-2023</u>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>

	<p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>La mise en œuvre du projet a commencé par la sélection des quatre pays bénéficiaires, sur la base des critères de sélection indiqués dans le descriptif du projet (document CDIP/26/5). Les bénéficiaires sélectionnés sont les pays suivants : Chili, Émirats arabes unis, Indonésie et Uruguay.</p> <p>Chaque pays bénéficiaire a désigné un coordonnateur national qui travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet pendant toute la phase de mise en œuvre du projet. Depuis, des réunions de coordination mensuelles ont été régulièrement organisées entre le coordonnateur national et l'équipe chargée du projet. Dans chaque pays bénéficiaire, des secteurs spécifiques de l'industrie de la création ont été sélectionnés ou sont en passe de l'être, dans le but de poursuivre la mise en œuvre de ce projet.</p> <p>En outre, durant la phase zéro, l'équipe chargée du projet a sélectionné, grâce à un concours, un boursier qui fournira une assistance et un appui pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>En vue d'établir une approche stratégique dans la mise en œuvre du projet, les travaux liés à l'élaboration d'une étude exploratoire dans les industries de la création sélectionnées dans les pays bénéficiaires ont été lancés en juin 2022. Un consultant a été sélectionné pour effectuer l'analyse et des questionnaires ont été envoyés au coordonnateur national. L'étude exploratoire devrait être achevée au troisième trimestre de 2022.</p> <p>Des échanges préalables ont eu lieu sur les priorités des bénéficiaires en matière de perfectionnement des compétences pour la première année du projet, en vue d'établir les priorités nationales. Une étude a été réalisée sur le contenu disponible à l'OMPI, qui peut être utilisé pour les activités de perfectionnement des compétences. Des efforts ont été déployés pour assurer la disponibilité du contenu dans les langues officielles des Nations Unies qui sont utiles aux pays bénéficiaires.</p> <p>La rédaction d'un guide sur l'organisation des activités de sensibilisation a été achevée et sera prête au troisième trimestre de l'année. Il a été décidé de l'établir plus tôt que ce qui était initialement prévu, afin de garantir son application tout au long du cycle de mise en œuvre du projet.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>L'équipe chargée du projet a été constituée et le mode de communication et les modalités d'interaction avec le coordonnateur national ont été définis.</p>
<p><u>Expérience acquise</u></p>	<p>La coordination avec tous les bénéficiaires ne peut pas être assurée</p>

<p><u>et enseignements tirés</u></p>	<p>simultanément car les fuseaux horaires sont différents. Par conséquent, les réunions se tiendront individuellement avec chacun des pays bénéficiaires et, dans la mesure du possible, en combinant des bénéficiaires géographiquement proches.</p> <p>Les pays bénéficiaires ont des secteurs prioritaires différents; les activités seront donc planifiées en conséquence. Cela permettra de tester le matériel et les modalités de formation dans les domaines sélectionnés, et l'échelonnement des activités dans les différents secteurs de la création peut constituer une expérience précieuse pour les autres bénéficiaires.</p> <p>La mise en œuvre des activités inclura des réunions en ligne et en présentiel, ce qui permettra de prendre en considération les priorités des pays dans l'organisation des événements en présentiel.</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : il est possible qu'aucun réseau national d'entreprises du secteur de la création lié au système de la propriété intellectuelle n'ait été mis en place.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : le responsable de projet se mettra en rapport avec le coordonnateur national et intégrera la mise en œuvre du projet, ainsi que les priorités actuelles du gouvernement, dans le développement des industries de la création. Ensemble, ils décideront de la manière d'aborder les réseaux nationaux pour les industries de la création ou de soutenir leur établissement, le cas échéant.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : il est possible que les entreprises ne voient aucun avantage véritable à utiliser le système de propriété intellectuelle.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : il conviendra d'examiner de manière approfondie le type d'activités réalisées par les acteurs locaux ainsi que la situation sur le marché avant de choisir les pays.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : la situation sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions sur la collaboration avec les parties prenantes des industries de la création.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : La situation fait l'objet d'un suivi continu. Si nécessaire, le projet fera l'objet d'une promotion active grâce aux canaux numériques et différentes formules seront envisagées pour assurer la réalisation des activités principalement sous forme virtuelle.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Il n'y a pas de questions qui nécessitent une attention ou un appui immédiats.</p>

<u>Voie à suivre</u>	<p>L'étude exploratoire sera finalisée et constituera une référence stratégique importante pour la mise en œuvre au niveau national. Une discussion sera organisée sur ses premières conclusions afin de garantir l'adhésion à ses recommandations.</p> <p>Un plan sera établi sur la base des activités de perfectionnement des compétences pour la première année du projet. Il combinera des activités en ligne et en présentiel.</p> <p>Une discussion aura lieu avec les coordonnateurs sur l'orientation et le format préférés du matériel de formation générique à mettre au point. Ensuite, la préparation du matériel sera lancée. D'autres questions de fond qui nécessiteront une attention particulière et une compréhension commune sont l'établissement de réseaux nationaux ou régionaux et l'organisation de programmes de mentorat.</p> <p>Sur la base des directives en matière de sensibilisation (qui seront finalisées au cours du troisième trimestre), il sera possible de commencer à planifier des activités dans ce domaine.</p> <p>La coordination étroite avec des réunions mensuelles avec les coordonnateurs se poursuivra.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	La mise en œuvre du projet se fait conformément au calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2022, proportionnellement au budget total alloué au projet, était le suivant : 6%.
<u>Rapports précédents</u>	Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet³ (résultat escompté)</u>	<u>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Adoption d'une approche stratégique réaliste pour parvenir à des améliorations dans les secteurs visés des pays bénéficiaires.	Élaboration d'une étude exploratoire menée dans les secteurs de la création visés des pays participants sur l'utilisation que les entreprises du secteur de la création font du système de propriété intellectuelle, les priorités stratégiques de chaque pays, ainsi que les raisons et l'ampleur de sa sous-utilisation, en vue de définir une approche réaliste pour atteindre les objectifs stratégiques du projet.	Les activités liées à l'élaboration de l'étude exploratoire ont commencé.	**
	Étude exploratoire validée par les bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	s.o.	AP
Renforcement des compétences des parties prenantes du secteur de la création sur les questions qui ont trait à la protection, la gestion, l'exploitation de la propriété intellectuelle et au respect des droits de propriété intellectuelle, ainsi que sur le marketing numérique, compte tenu des besoins des industries de la création visées.	Des supports généraux concernant la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans l'univers numérique ont été mis au point à l'intention des institutions des pouvoirs publics.	s.o.	AP
	Six outils concernant la protection, la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle ont été mis au point pour les secteurs de la création visés.	s.o.	
	Des manifestations de renforcement des capacités des acteurs des secteurs de la création visés ont été menées à bien dans chacun des pays bénéficiaires.	s.o.	
	Quatre programmes de mentorat (un par pays) ont été lancés avec succès.	s.o.	

	<p>Un canal de diffusion d'informations sur les possibilités de collaboration, ainsi que sur la protection et la gestion des droits de propriété intellectuelle et les stratégies de propriété intellectuelle pour les entreprises a été créé dans chaque pays participant.</p>	s.o.	AP
<p>Meilleure connaissance par les pouvoirs publics et les entreprises du secteur de la création de l'importance de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause à cet égard.</p>	<p>Quatre manifestations (une par pays participant) destinées à sensibiliser les entreprises du secteur de la création à l'importance de la protection et de la gestion de la propriété intellectuelle et des stratégies des entreprises en la matière ont été réalisées avec succès.</p>	s.o.	AP
	<p>Un ensemble de lignes directrices sur la sensibilisation dans les secteurs visés, qui répond aux besoins des autorités nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, a été mis au point et diffusé pour expliquer comment utiliser la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle pour renforcer les industries de la création, comment favoriser l'accessibilité et l'utilisation du système de propriété intellectuelle et comment améliorer la gestion des systèmes de propriété intellectuelle.</p>	L'élaboration du guide sur la sensibilisation a commencé.	**
<p>Constitution de réseaux nationaux et régionaux regroupant les parties prenantes du secteur de la création.</p>	<p>Un système destiné à fournir des informations utiles et à jour sur les industries de la création visées a été établi et est utilisé par les parties</p>	s.o.	AP

	prenantes.		
	Deux événements de constitution de réseaux visant à mettre en relation les membres de ces réseaux ont été organisés avec succès dans chaque pays participant.	s.o.	
	Des pôles nationaux et régionaux, selon le cas, ont été mis en place pour les entreprises du secteur de la création.	s.o.	

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_35_37_01
<u>Intitulé</u>	Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 4, 10, 35 et 37.
<u>Budget du projet</u>	Le budget total alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à : 499 300 francs suisses, dont 234 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel pour l'embauche d'un boursier.
<u>Date de début du projet</u>	La phase zéro (préparation) du projet a débuté en janvier. La mise en œuvre effective du projet a commencé en juin 2022.
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation Autres secteurs concernés : développement régional et national
<u>Brève description du projet</u>	Ce projet vise à conférer aux responsables de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle les capacités de traduire les données qui y sont contenues en informations aussi fiables que possible afin d'étayer les études empiriques en rapport avec la propriété intellectuelle. À cette fin, le projet cherche également à créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques en la matière, et des données existantes, qui peuvent ensuite être traduites en données empiriques lorsqu'il y a lieu, pour contribuer à la surveillance de l'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau national.
<u>Chef de projet</u>	M. Julio Raffo, chef de la Section de l'économie de l'innovation, Département de l'économie et de l'analyse de données
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et le budget pour 2022-2023</u>	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.
<u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u>	Depuis le début, l'équipe chargée du projet a mené les activités ci-après. - Tenir une séance d'information sur l'objectif et la stratégie de mise en œuvre du projet, lors de la vingt-septième session du CDIP en novembre 2021 :

	<ul style="list-style-type: none"> - étudié et défini l'approche méthodologique à adopter pour le premier pays pilote; - sélectionné deux pays bénéficiaires, selon les critères de sélection décrits dans le descriptif du projet (document CDIP/26/4). Il s'agit d'El Salvador (pays 1) et du Bhoutan (pays 2). Deux autres pays bénéficiaires doivent encore être sélectionnés; - l'équipe chargée du projet a assuré la liaison avec les deux pays bénéficiaires afin de lancer la mise en œuvre du projet selon le calendrier prévu; - l'équipe chargée du projet a reçu et examiné les échantillons de données des deux pays bénéficiaires, et a fait part de ses commentaires - identifié le profil du boursier et lancer le processus de recrutement.
<u>Premiers résultats observés</u>	Prématuré à ce stade
<u>Expérience acquise et enseignements tirés</u>	Prématuré à ce stade
<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p>Risque n° 1 : Les restrictions potentielles et les nouvelles vagues de la pandémie de COVID-19 peuvent poser un défi concret pour la mise en œuvre du projet. Il est difficile d'indiquer quel serait le lieu le plus adapté pour les formations, les missions d'enquête et les activités de sensibilisation.</p> <p>Mesure d'atténuation n° 1 : Des alternatives en présentiel et en ligne seront envisagées.</p> <p>Risque n° 2 : L'incertitude concernant la qualité des données avant le démarrage de chaque projet national.</p> <p>Mesure d'atténuation n° 2 : Des évaluations préalables approfondies lors du processus de sélection des pays et des commentaires détaillés de l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet.</p>
<u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u>	<p>Selon le descriptif du projet, celui-ci doit être mis en œuvre dans quatre pays bénéficiaires. Les pays souhaitant participer au projet doivent adresser leur demande au Secrétariat et joindre les informations requises à l'annexe II du document CDIP/26/4. La mise en œuvre dans les pays 3 et 4 commencera conformément au calendrier approuvé du projet.</p>
<u>Voie à suivre</u>	<p>Le boursier nouvellement recruté (sélectionné durant le mois de juillet 2022 et devant rejoindre l'équipe en septembre 2022) complétera la constitution de l'équipe chargée du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le calendrier de mise en œuvre du projet, les principales activités à couvrir au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année sont les suivantes : - finaliser l'évaluation des échantillons de données reçus pour les pays pilotes 1 et 2, et formuler des commentaires; - consolider les bases de données pour le pays 1 et commencer

	<p>pour le pays 2;</p> <ul style="list-style-type: none"> - désigner les pays pilotes 3 et 4; - produire une première analyse économique pour la base de données du pays 1 et former les parties prenantes locales.
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	La mise en œuvre du projet est actuellement en cours.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2022, proportionnellement au budget total alloué au projet, était le suivant : 0%.
<u>Rapports précédents</u>	Ceci est le premier rapport sur l'état d'avancement présenté au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ³ (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de sortie)	<u>Données de performance</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Toutes les étapes du projet menées à bien	Pays bénéficiaires sélectionnés et coordonnateurs locaux désignés dans les délais.	Deux pays bénéficiaires ont été sélectionnés (El Salvador et le Bhoutan).	**
	Experts sélectionnés et engagés dans les délais.		
	Dans chaque pays bénéficiaire, évaluation des données relatives à la propriété intellectuelle et des données économiques.	s.o.	AP
	Mise en œuvre du projet présentée et examinée au sein du CDIP.		
Tous les résultats escomptés réalisés	Méthodologies en place, testées et validées.		
	Base de données mise au point et disponible dans chaque pays bénéficiaire.	s.o.	AP

	Études réalisées, y compris un examen externe par les pairs, dans chaque pays bénéficiaire.		
	Analyse économique finale publiée pour chaque pays bénéficiaire sur le site Web de l'OMPI et examinée au sein du CDIP.		
	Formations dispensées.		

[L'annexe IX suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_11_01
<u>Intitulé</u>	Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement
<u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n ^{os} 1, 4, 10 et 11.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 592 300 francs suisses au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	La phase zéro (préparation) du projet a débuté en janvier. La mise en œuvre effective du projet a commencé en novembre 2022.
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : Secteur des marques et des dessins et modèles Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national
<u>Brève description du projet</u>	L'objectif du présent projet est d'élaborer des outils et initiatives de renforcement des capacités afin de donner les moyens aux utilisateurs ou détenteurs d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification des pays en développement d'utiliser efficacement leur droit de propriété intellectuelle après l'enregistrement. Tout en se concentrant sur des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification spécifiques dans les pays en développement participants, le projet établira des stratégies, des plans et des outils qui pourraient être reproduits par d'autres utilisateurs ou détenteurs d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification et intégrés par les autorités et parties prenantes concernées dans un cadre national ou régional.
<u>Chef de projet</u>	Mme Alexandra Grazioli, directrice, Service d'enregistrement de Lisbonne
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et le budget pour 2022-2023</u>	4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. 4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle

<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>Le projet a été approuvé lors de la vingt-septième session du CDIP tenue en novembre 2021.</p> <p>En 2022, conformément à la stratégie d'exécution décrite dans le descriptif du projet, les activités préparatoires et préalables à la mise en œuvre ci-après ont été menées à bien : i) la sélection des pays bénéficiaires (Algérie, Brésil, Ouganda et Pakistan); ii) la sélection d'un coordonnateur national dans les pays bénéficiaires; et iii) le recrutement d'un boursier qui fournira un appui pour la mise en œuvre du projet. Le boursier reprendra ses fonctions en octobre 2022.</p> <p>Après la sélection des pays bénéficiaires en avril 2022, l'équipe chargée du projet a collaboré avec ces pays pour sélectionner les coordinateurs nationaux et a lancé les débats pour la sélection de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification qui bénéficiera du projet.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Ce rapport couvre la phase préalable à la mise en œuvre du projet, il est donc prématuré de décrire des premiers résultats.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>Ce rapport couvre la phase préalable à la mise en œuvre du projet, il est donc prématuré de recenser les données d'expérience ou les enseignements tirés.</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Résistance au changement de la part de certains producteurs et groupements de producteurs locaux en ce qui concerne leurs pratiques de production et de commercialisation et la mise en œuvre du système collectif de gestion de la qualité pour les produits d'origine.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Mener des campagnes d'information et de sensibilisation à fort impact sur les avantages comparatifs de l'utilisation des indications géographiques et des marques collectives ou de certification et du système collectif de gestion de la qualité connexe.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Conflits possibles au sein du groupement de producteurs, qui pourraient retarder la bonne mise en œuvre de la gestion collective de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification et du système de qualité qui y est associé.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Lancer un processus de sensibilisation auprès des autorités locales et des producteurs locaux, en soulignant les conséquences du manque d'organisation sur la réalisation des initiatives collectives.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Capacité institutionnelle limitée des groupements de producteurs pour établir et mettre en œuvre le système collectif de gestion de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Procéder à une évaluation institutionnelle des groupes bénéficiaires potentiels avant la</p>

	<p>sélection.</p> <p><u>Risque n° 4</u> : Cadre institutionnel et juridique et investissements limités par les autorités nationales.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 4</u> : Réalisation d'un examen approfondi avant la sélection des pays bénéficiaires.</p> <p><u>Risque n° 5</u> : Possible récurrence de la Covid-19 et donc de confinements et d'autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 5</u> : Suivi attentif de la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en coordination avec les coordonnateurs nationaux; adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.</p>
<u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u>	<p>Il n'y a pas de questions nécessitant une attention immédiate. Des mises à jour mineures du calendrier de mise en œuvre ont été proposées au comité. Ces mises à jour n'ont aucune incidence financière et ne nécessitent pas de prolongation du projet.</p>
<u>Voie à suivre</u>	<p>La nomination des coordonnateurs nationaux sera finalisée d'ici à la fin du mois de septembre.</p> <p>Juste après le début officiel de la mise en œuvre du projet, la sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification sera achevée, en même temps que l'élaboration et l'approbation des plans de projet par pays par l'équipe chargée du projet à l'OMPI et le coordonnateur national dans chaque pays bénéficiaire.</p> <p>Les études sur les contestations de la phase après l'enregistrement seront ensuite lancées dans chacun des pays bénéficiaires.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	<p>Le projet (phase préalable à la mise en œuvre) se déroule comme prévu dans les pays bénéficiaires.</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2022, proportionnellement au budget total alloué au projet, était le suivant : 0%.</p>
<u>Rapports précédents</u>	<p>Ceci est le premier rapport présenté au CDIP.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	De grands progrès	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ³ (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus du Brésil	Trois pays bénéficiaires (décision fondée sur les critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet)	En plus du Brésil, trois autres pays bénéficiaires ont été sélectionnés, à savoir : Algérie, Ouganda et Pakistan.	****
Désignation des coordonnateurs nationaux	Nomination d'un coordonnateur national (un par pays bénéficiaire)	Dans la plupart des pays bénéficiaires, un coordonnateur national a été nommé.	***
Plans de mise en œuvre des projets par pays	Plans de mise en œuvre des projets approuvés (un par pays bénéficiaire)	Aucun progrès	AP
Événements d'information	Organisation d'événements d'information	Aucun progrès	AP
Études sur les contestations après l'enregistrement	Études sur les contestations après l'enregistrement réalisées dans chaque pays bénéficiaire	Aucun progrès	AP
	Études sur les contestations après l'enregistrement validées par l'équipe chargée de la gestion du projet à l'OMPI et le coordonnateur national dans chaque pays bénéficiaire		
Sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification	Indications géographiques ou marques collectives ou de certification sélectionnées (une par pays bénéficiaire)	Quelques progrès	**
Stratégies, guides ou supports de formation	Élaboration de stratégies, guides ou supports de formation pour renforcer la gestion collective des indications géographiques ou marques collectives ou de certification	Aucun progrès	AP

Ateliers et activités de formation sur le développement rural et local	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec les parties prenantes concernées et les acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local	Aucun progrès	AP
Ateliers et activités de formation sur la gestion collective	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec un groupement de producteurs sélectionné sur la gestion collective du système de qualité des produits d'origine et le renforcement de la gouvernance interne	Aucun progrès	AP
Systèmes de contrôle et de certification	Élaboration de systèmes de contrôle et de certification	Aucun progrès	AP
	Mise en œuvre des systèmes de contrôle et de certification		
Stratégie de marque et de commercialisation	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation	Aucun progrès	AP
	Mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation		
Sensibilisation	Organisation d'activités de sensibilisation	Aucun progrès	AP
	Production de matériel de sensibilisation		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Résultats attendus	Trimestres											
	2022	2023				2024				2025		
	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Activités préalables à la mise en œuvre du projet : – Sélection des pays bénéficiaires – Désignation des coordonnateurs nationaux												
Approbation des plans de projet par pays	X						X					
Élaboration des études sur les contestations après l'enregistrement	X	X	X	X								
Événements d'information sur les avantages potentiels de la gestion collective des systèmes de qualité applicables aux produits d'origine relatifs à des indications géographiques ou marques collectives ou de certification protégées, dans chaque pays bénéficiaire		X	X	X								
Sélection d'une indication géographique ou d'une marque collective ou de certification, pour laquelle le groupement de producteurs, le système de contrôle de la qualité et la stratégie de commercialisation seront renforcés, dans chaque pays bénéficiaire		X	X									
Élaboration de stratégies, de guides ou de supports de formation concernant la gestion collective des indications			X	X	X	X	X	X				

géographiques ou des marques collectives ou de certification et des systèmes de qualité qui s'y rattachent												
Organisation d'ateliers et d'activités de formation à l'intention des autorités compétentes et des acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local sur la gestion collective des systèmes de qualité pour les produits d'origine protégés par une indication géographique ou une marque collective ou de certification, dans chaque pays bénéficiaire							X	X				
Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec les groupements de producteurs sélectionnés sur la gestion collective du système de qualité pour les produits d'origine, dans chaque pays bénéficiaire							X	X				
Organisation d'ateliers et d'activités de formation visant à renforcer la gouvernance interne des groupements de producteurs sélectionnés, dans chaque pays bénéficiaire									X	X	X	
Organisation d'activités visant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de contrôle et de certification rentables, selon qu'il conviendra, avec les groupements de producteurs sélectionnés, dans chaque pays bénéficiaire									X	X	X	
Élaboration d'une stratégie de marque et de commercialisation pour les indications géographiques ou marques collectives ou de certification sélectionnées, dans chaque pays bénéficiaire, et organisation d'activités pour la mettre en œuvre									X	X	X	
Organisation d'activités de sensibilisation sur les avantages potentiels de la gestion collective des indications géographiques ou marques collectives ou de certification									X	X	X	

pour le développement local et la préservation des traditions et de la culture, dans chaque pays bénéficiaire; et production de matériel de sensibilisation												
Réalisation de l'évaluation												X

[Fin de l'annexe IX et du document]